

REUNION DU COMITE DIRECTEUR
Mardi 14 janvier 2025
En présentiel et visioconférence - 20H30
Siège social de Colomiers & Visioconférence

Présents : Nicolas MUNARRIZ, Bruno BALITRAND, Adeline ROUGES, Noémie DEMBLANS, Gwenaëlle QUINTIN, Laurent LE COADOU, Ingrid BENEZETH, Dominique CANAL, Laurent COMBES, Béatrice LEBRUN, Lucie MARPINARD, Stéphanie SAINT DIZIER, Frédéric VENOUIL

RTR : Christophe STEVENDART (GAM), Mehdi FIZIR (GAF), Karine CAPOCCHIANI (GR)
Mathilde BARREY (TR TU), Christine ANDREU (GAC), Marie-Claire PASCALON (GPT).

Invité : Robert MOREREAU Commissaire aux comptes.

CTS : Anne-Marie BASSET, Rachel MULLER.

Personnel régional : Marie NAYRAC, Stéphanie THERY, Marie CARTIGNY (secrétaire de séance).

Excusés : Antoine BARON (DTG), Marin BERNUSSOU, Sébastien LEROUX, Noelline MOLLET (RTR TG), Jean-Michel PITRE.

En introduction :

Le Président régional, Nicolas MUNARRIZ, souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du Comité Directeur occitan 2024-2028 et une bonne année.

Il remercie Robert MOREREAU, notre commissaire aux comptes, de sa présence ce soir pour l'arrêté des comptes.

Ordre du jour :

1. *Rappel sur les règles de fonctionnement : posture, devoir de discrétion, niveaux de décision, statuts, règlement intérieur.*
2. *Préparation de l'AG du 4 février : validation des comptes 2023-2024 et résolutions sur maintien des tarifs part région et engagements*
3. *Organisation interne : commissions, comité vigilance, référents régionaux, calendrier des réunions institutionnelles*
4. *Clarification des règles de remboursement de frais des convoqués*
5. *Budget : diminution du mandat président*
6. *Demandes externes: stand promotion Gym Prod sur compets régionales*

1 - Fonctionnement

Un rappel du fonctionnement statutaire et du règlement intérieur régional est fait au Comité directeur, ainsi que sur la posture à respecter par les membres et les attributions de chaque organe décisionnaire. Le diaporama et les documents de référence seront adressés aux membres. Marie CARTIGNY, reste à disposition pour toute information complémentaire.

2 - Assemblée générale ordinaire

L'assemblée ordinaire se tiendra le mardi 4 février prochain à 20H en visioconférence.

L'émargement et les votes des résolutions (non secrets) se feront en direct sur l'outil Balotito sous contrôle de Jean Philippe VEAUX, membre de la commission électorale régionale.

Les convocations seront adressées aux clubs 15 jours avant l'assemblée.

Validation des comptes

Robert MOREREAU et Bruno BALITRAND présentent le bilan comptable arrêté au 31 août 2024.

L'année a été dédiée à la mise en place d'une comptabilité cohérente, avec un classement par chronologie, la saisie par pièces numérotées, l'automatisation des factures de vente, une gestion budgétaire par action.

Des péripéties ont été rencontrées pour rattraper et mettre à jour la comptabilité sur laquelle la commission finance a beaucoup travaillé.

L'organisme de formation (OF), excédentaire, joue un rôle important dans l'équilibre financier du comité.

Nous affectons toutefois un résultat annuel de - 2071€.

Robert MOREREAU : le comité a dû agir sur le contrôle interne et sa comptabilité, prendre des décisions avisées en matière de rupture conventionnelle mais dont la charge exceptionnelle a impacté ce résultat.

Par ailleurs, le montant des frais de déplacements pèse énormément et menace encore.

Une réflexion est à mener sur les mesures d'amélioration pour ne pas pénaliser l'avenir.

Il remercie Bruno BALITRAND pour les mois de travail passés à redresser la situation.

Toutes les mesures ont été prises pour compenser comme sur les exercices précédents.

Les fonds propres du comité s'amenuisent néanmoins : 96 773€ à la création, 68 591€ l'an passé sur lesquels nous puisons -38 000€ aujourd'hui pour compenser.

L'OF, performant comme l'an passé avec un résultat de 32 270€, est suffisant pour atténuer la perte de l'année améliorée de 11 000€ et tendre à un équilibre de la situation du comité.

Anne-Marie BASSET, responsable de l'OF, remercie les élus pour leur confiance et les techniciens pour leur investissement sur la formation BPJEPS Occitanie qui permet à nos clubs occitans d'embaucher les cadres formés en CDI.

Christophe STEVENDART ajoute que la montée en compétence professionnelle se fait ressentir sur le terrain.

Notre trésorier, face à de nouvelles anomalies, va circulariser les opérations restantes sur l'exercice antérieur. D'où la nécessité du classement par date pour assurer le suivi facture-paiement.

Bruno remercie le président pour l'automatisation des EFM et Antoine pour la mise en place de la comptabilité par action. Nous serons ainsi en mesure de sortir le coût par action et d'avoir une vision claire pour décider plus efficacement.

Monsieur MOREREAU : le résultat présenté à l'assemblée sera quasi équilibré et n'affectera pas les fonds propres.

Le prévisionnel sera fait pour être présenté à l'assemblée générale ordinaire du 4 février prochain.

Le Comité directeur ainsi informé de la situation exposée, délibère :

Décision le comité directeur arrête à l'unanimité les comptes en connaissance de cause.

Le président remercie ces messieurs; rendez-vous le 4 février.

Résolutions Cf. document.

Décision : le Comité directeur approuve le maintien de la cotisation régionale, le maintien de la part "région" sur la licence, et des tarifs d'engagements pour 2025-2026.

Les résolutions approuvées sont à soumettre au vote de l'assemblée générale 2025.

3- Organisation interne

Commissions régionales

Les élus régionaux ont été invités à se positionner sur les différentes commissions et le comité de vigilance 2024-2028.

Les membres sont désignés par le Comité directeur conformément au tableau annexé.

La commission régionale de labellisation constituée ce soir, devra délibérer la semaine prochaine sur une demande Qualiclub Bronze.

Des places restent à pourvoir pour compléter la commission des juges, la commission médicale et le comité de vigilance.

Commission disciplinaire : les personnes sont à solliciter sur compétences juridiques, éthiques ou déontologiques, elles ne doivent pas être membres des structures FFG.

La commission partenariat est laissée en sommeil sauf si des membres veulent œuvrer.

Nous pouvons créer des commissions supplémentaires.

Nicolas MUNARRIZ propose la commission Transition numérique "Geek'Occ" qui aide les clubs à s'équiper de logiciels complets gratuits, et se doter de matériel (pc gratuit).

Décision : la commission Geek'Occ est constituée.

Une commission matérielle pourrait aider les clubs dans leurs projets.

Décision : nous ne la constituons pas encore, s'appuyer sur les services spécifiques FFG.

Monsieur PITRE a demandé une commission régionale mutation.

Décision : nous ne pouvons la reconstituer car la commission nationale a, seule, pouvoir sur les mutations.

Compétitions régionales

Un point est fait sur le positionnement des délégués régionaux sur nos compétitions. Cf. tableau.

Nous compléterons les effectifs avec le Comité directeur sur 9 compétitions restantes.

NB : ne pas être responsable de juge ni du club organisateur (car un rapport est à faire sur l'organisation) ni être directeur de la compétition.

Demander aux Allobroges d'accueillir la 3eme sélective de trampoline. Karine CAPOCCHIANI sera référent régional, sinon nouvelle aquitaine organisera.

Une note explicative sur le rôle du référent sera adressée aux concernés.

Nos compétitions sont toutes représentées, merci à tous les élus.

Licences

Nicolas MUNARRIZ ajoute un point d'étape sur les licences en Occitanie.

Nous nous maintenons avec 21 058 licences à ce jour dans l'objectif d'atteindre le score de 22 343 de la dernière saison. Cela impliquerait un manque à gagner de la part "région" non perçue, de 18 000€. En effet nous avons offert la part régionale (16,5€) pour chaque licence supplémentaire des clubs qui augmentent leur effectif. A ce jour, à peu près 1 100 licences bénéficient de cette mesure et d'un autre côté près de 1 1000 licences sont perdues dans d'autres clubs.

Situation des clubs : certains basculent vers la concurrence, d'autres petits clubs ont doublé leurs effectifs quand d'autres perdent une part significative de leurs licenciés souvent par choix de ne pas licencier à la FFGym tous leurs adhérents.

Nous devons prêter une attention particulière aux clubs qui ont perdu plus de 40% de leurs effectifs:

- FRONTIGNAN ATHLETIQUE CLUB GYMNASTIQUE
- MONTPELLIER GRS
- PANTHERS PARKOUR BÉZIERS
- PORTET GYM
- VAILLANTE OLYMPIQUE MONTAUBAN

Le président et vice-présidents traiteront la semaine prochaine en priorité du club Panther's de Béziers en dette depuis l'an passé et qui demande notre soutien pour une subvention municipale.

Anne-Marie BASSET alerte sur le club de Frontignan : nous leur avons confié une compétition à condition que le club joue bien le jeu de la licence, ce qu'il avait confirmé.

Laurent COMBES propose que l'obligation licence soit ajoutée comme critère incontournable dans les conditions d'attribution de nos compétitions et conformément au règlement fédéral.

Aucune décision n'a été prise, le sujet est à revoir.

4- Etat de Frais de Mission

Nicolas MUNARRIZ : l'EFM Automatique mis en place sur les compétitions et les stages a révélé des zones de flou à clarifier par des règles nécessaires à la bonne gestion de nos nombreuses actions et éviter d'accumuler des retards de remboursement.

Nous allons ouvrir le système aux formations mais cela demande de la discipline.

Le président présente le projet de règlement destiné aux convoqués en adéquation avec la réglementation FFG.

Christophe STEVENDART souhaite repousser quelque peu le délai de retour EFM à J+3 sachant les contraintes administratives post action à peine rentré de mission.

Lucie MARPINARD : il faut aussi considérer le délai d'obtention des justificatifs Ulys.

Anne-Marie BASSET demande un report à J+7 pour les responsables d'action le temps de réunir tous les éléments.

Nicolas rappelle que l'EFM étant envoyé pré rempli, il peut être complété à l'avance.

Décaler le retour décalera de fait le remboursement pour tout le monde.

En cas de dépassement des délais impartis J+ 10, les frais non justifiés seront supprimés par la comptable qui effectue dans ce cas la consolidation finale.

Décision : le CD approuve à l'unanimité l'application de ce règlement dès que possible pour les convoqués. Pour le retour EFM à J+1 le Codir vote : 3 membres votent "contre", le délai de retour est étendu à J+3 et le délai de dépôt des justificatifs à J+7.

Le président prévoit un autre règlement pour les salariés qui partent en mission et un dernier sur les aspects RH relatifs à la Convention nationale collective du sport et les usages.

5- Budget

Les membres du Bureau ont étudié la rétribution allouée au nouveau président.

Rappel : 1000€ brut/mois étaient attribués au président depuis le début du mandat précédent.

Suite au départ de la directrice, la rétribution du président est passée à 3200€ brut/mois (38 000€/an) pour endosser à plein temps la responsabilité et la gestion du comité.

Nicolas MUNARRIZ, déjà engagé professionnellement, ne pourra engager un plein temps comme c'était le cas pour l'ancien président.

Le bureau propose ainsi au Codir de baisser la rétribution présidentielle à 2 000€ brut/mois pour le nouveau président (on passe de 38 000 à 24 000€ donc -14 000€).

Décision : le Comité Directeur (hors vote du président) décide à l'unanimité cette rétribution à 24000€ au président pour l'année en cours. A réviser à la préparation du nouveau budget prévisionnel chaque année.

Bruno Balitrand : Cette solution reste nécessaire pour l'équilibre financier et la gestion du siège social. Merci à notre président pour son investissement.

6- Divers

Gym Prod Academy demande la possibilité de tenir un stand de promotion sur 5 finales régionales.

L'académie est partenaire du comité via la convention FPC Spectacle.

La tenue du stand pourrait être accordée gracieusement sous réserve de l'accord du club organisateur de chaque finale concernée.

Décision : le Comité directeur approuve la proposition à l'unanimité ; à proposer à chaque COL.

Question de Dominique CANAL sur la prise en charge de l'hébergement des convoqués suite à la compétition de l'Isle Jourdain.

Le comité rembourse 50€ pour la chambre (nuitée/personne).

Le président rappelle que pour les séminaires, colloques, les élus sont 2 par chambre et qu'en cas de demande de chambre individuelle, l'intéressé paie un complément.
Cette question devra être traitée pour uniformiser le fonctionnement.

Championnat de France Aérobic 2025

Nicolas MUNARRIZ : pour accompagner le pôle France Aérobic comme nous le faisons avec le pôle Espoir GR, nous co-organisons le Championnat de France Aérobic Open le 18 mai 2025 à St Orens de Gameville.
Antoine BARON est responsable du COL, il faudra recruter pour l'organisation.

Calendrier statutaire :

AG ordinaire le 4 février 2025 20H Visioconférence Zoom

Bureau : 10 février, mars, avril 2025 à déterminer 19H

Comité Directeur : mai à définir 20H30

Comité Directeur en Séminaire d'été les 5.6 juillet 2025

Comité Directeur en Colloque les 30.31 août 2025

Comité Directeur : décembre à définir 20H30

Le Président remercie l'ensemble des membres et clôture les travaux à 23H30.
Nous vous donnons rendez-vous à l'assemblée générale le 4 février prochain.

Nicolas MUNARRIZ
Président

Adeline ROUGES
Secrétaire

